

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 22 novembre 2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-116

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX
ET DE MATERIEL AU
COMITE SOCIO-CULTUREL
DU PERSONNEL
MUNICIPAL DE CALUIRE
ET CUIRE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. TOLLET jusqu'à approbation du PV inclus), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc à Mme CARRET jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN (par proc. à M. MANINI), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme NICAISE (après vote secrétaire de séance), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

L'association «Comité socio-culturel du personnel municipal de Caluire et Cuire» a pour objet d'instituer en faveur des agents en activité et en retraite, toutes les formes d'aides opportunes : financière, matérielle, culturelle et sportive. Elle vise aussi à gérer les différentes actions socio-culturelles en faveur du personnel adhérent. Pour permettre à l'association d'être au plus près des agents, de leur offrir la plus grande disponibilité et de mener à bien les objectifs définis dans le contrat pluriannuel, le Conseil Municipal en date du 27 juin 2013, par délibération n°2013-73, a approuvé les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériels valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Il convient de renouveler, pour une durée de 4 ans, cette convention de mise à disposition de locaux et de matériels, en complément du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Comité socio-culturel du personnel municipal.

La Ville s'engage à mettre à la disposition de l'Association, les biens dont la désignation suit :

- un local situé dans les locaux de l'Hôtel de Ville – Place du Docteur Frédéric Dugoujon – au 2ème étage – aile sud, d'une surface de 41,50 m², dont le plan fait l'objet de l'annexe n° 1,
- du matériel, faisant l'objet de l'annexe n° 2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 1^{er} décembre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET